

La contribution de l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime à la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel

I. Introduction

L'objet de ce document est de présenter la réponse de l'ONUDC à la crise du Sahel à la lumière des défis auxquels la région fait actuellement face. A travers la mise en œuvre des activités proposées dans ce document, l'ONUDC contribuera à la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel qui a été développée suite à la Résolution 2056 (2012)¹ du Conseil de Sécurité. Cette stratégie se focalise sur cinq piliers thématiques : gouvernance, sécurité, droits de l'homme, aide humanitaire et résilience. En outre, la Réponse de l'ONUDC à la crise sahélienne se place dans le cadre général des Programmes Régionaux de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest (2010-2014) et les Pays Arabes (2011-2015), qui représentent les principaux vecteurs d'assistance et de soutien aux pays ouest et nord-africains.

Le Sahel s'étend sur plusieurs pays ouest, nord et centre africains. En tant que l'une des régions les plus pauvres du monde, le Sahel fait face de manière simultanée aux défis interconnectés posés par la pauvreté, le changement climatique, les famines, la croissance démographique rapide, l'instabilité, la corruption, les conflits internes non réglés et l'extrémisme violent. Il est également affecté par une multitude de flux illicites transnationaux et par la criminalité organisée, qui pourraient avoir des liens avec les groupes terroristes actifs dans la région². Pour les besoins de ce document, le Sahel englobe le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Afin d'assurer une approche globale et pérenne des défis affectant la région, ce document crée des liens avec certains pays voisins du Maghreb (Algérie, Libye et Maroc) et de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigéria, Sénégal et Togo). Etant données les dynamiques découlant des trafics illicites, de la criminalité organisée et du terrorisme au Sahel et leurs connexions avec le trafic des drogues provenant de la même zone et de l'Amérique Latine, la stratégie de l'ONUDC pourrait inclure d'autres pays si besoin et si jugé pertinent.

La mise en œuvre des activités contenues dans le présent document se focalise sur le **Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad**. La période d'exécution envisagée pour les activités formant la Réponse de l'ONUDC à la crise sahélienne est de six années (2014 – 2019).

II. Analyse de la situation

Les routes saharo-sahéliennes ont toujours été utilisées pour le commerce et la migration. Cependant, les insuffisances de l'autorité étatique, l'effondrement de l'économie pastorale traditionnelle, la corruption et la présence d'armes ont créé un environnement idéal pour les trafics illicites.

Le 25 février 2013, la CEDEAO et l'ONUDC ont présenté ensemble une Evaluation de la Menace liée à la Criminalité Organisée (TOCTA) en l'Afrique de l'Ouest, qui souligne le besoin d'aborder la production de méthamphétamine, ainsi que le trafic de cocaïne, d'héroïne, de cannabis, d'armes à feu et de médicaments contrefaits³.

Depuis 2005, la communauté internationale se préoccupe de façon croissante de la situation dans la région en raison d'indices de plus en plus présents concernant le trafic de cocaïne depuis l'Amérique Latine et l'implication de réseaux criminels organisés dans la région. En plus du trafic de drogues, la traite des personnes (y compris le trafic illicite de migrants), le trafic de pétrole, de cigarettes, de médicaments contrefaits, d'armes à feu et de déchets toxiques sont également connus pour transiter par la région. En 2009, l'ONUDC estimait que ces flux illicites majeurs représentaient 3,8 milliards de dollars américains par an, un montant supérieur au PIB de plusieurs Etats

¹ Conseil de Sécurité, S/RES/2056 du 5 juillet 2012 (Feuille de route pour la restauration de l'ordre constitutionnel au Mali), paragraphe 28. Organes directeurs de l'UNODC (la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Conférence des États parties de la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) donnant compétence à l'UNODC dans les domaines couverts par le programme développé en réponse à la crise au Sahel.

² ONUDC, « *Trafics Transnationaux et Etat de Droit en Afrique de l'Ouest : Une Analyse des Menaces* », juillet 2009. Disponible à : http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/West_Africa_Report_2009.pdf

³ ONUDC, « *Criminalité Transnationale Organisée en Afrique de l'Ouest : Une Analyse des Menaces* », février 2013. Disponible à : http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_FR.pdf

ouest-africains⁴. D'autres recherches seront menées par l'ONUSUDC lors de l'exécution des activités proposées dans ce document afin d'alimenter le développement de stratégies et la mise en œuvre de l'assistance technique.

L'effet déstabilisateur de tels flux de trafic, ainsi que leur impact sur le développement et la sécurité dans le Sahel et ses environs, sont extrêmement sérieux. Les activités criminelles ont atteint un niveau qui risque de saper la gouvernance dans la région toute entière. Les réseaux criminels ont intensifié leurs opérations au Sahel et étendu leur commerce illicite à toute la région. A cela s'ajoute que les profits générés par le trafic de drogues, les trafics illicites, la criminalité organisée ainsi que par les enlèvements contre rançon peuvent facilement être utilisés à des faits de corruption et risquent de déstabiliser une situation considérée précaire.

Cette situation est encore aggravée par la prolifération de groupes terroristes, y compris Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), ainsi que par l'apparition en 2011-2012 de nouveaux mouvements djihadistes, qui ont établi des sanctuaires au Sahel, résultant d'une augmentation des menées déstabilisatrices comme le prouvent les récentes attaques en Algérie et au Niger respectivement en janvier et mai 2013.

En outre, la fuite des mercenaires recrutés par l'ancien régime en Libye suite à la révolution qui a eu lieu dans le pays en février 2011 ainsi que la dispersion des armes dans la région Sahélo-Saharienne ont aggravés la menace du terrorisme dans cette zone. Dans ce contexte, la Libye a accueilli en mars 2012, une conférence ministérielle régionale à laquelle ont participé, l'Égypte, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, le Niger, le Mali, le Tchad et la Mauritanie sur le thème de *la sécurité des frontières : Plan d'action pour une méthode de travail commune*, dont l'objectif est le renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité frontalière.

La situation sécuritaire au Sahel est également dégradée par l'instabilité politique croissante en Afrique de l'Ouest. Celle-ci a entraîné un coup d'état en mars 2012 au Mali, la violence armée est montée dans le pays, avec la partie nord du Mali transformée en base arrière par des groupes terroristes, dont certains pourraient avoir des liens avec d'autres groupes similaires, tels Boko Haram au Nigéria et Al-Shabab en Somalie⁵. Bien que des preuves doivent toujours être fournies, il existe des rapports sur le fait que la relation terrorisme-drogue-crime soit très forte au Mali. Certains militants islamistes pourraient percevoir des « taxes » sur les trafiquants de drogue en échange d'un droit de passage, fournissant ainsi aux groupes des ressources additionnelles provenant des trafics illicites (y compris le trafic de cigarettes, d'armes à feu, etc.). A cet égard, les autorités nationales de plusieurs pays ouest et nord africains sont de plus en plus préoccupées par les atterrissages de petits avions au nord du Mali qui sont suspectés de livrer des cargaisons de drogue destinées à l'Europe et à d'autres marchés.

En outre, la prévalence de la corruption parmi les autorités en charge de l'application des lois et des systèmes judiciaires, ainsi que l'absence d'état de droit dans certains pays, résulte en des systèmes étatiques sujets à disfonctionnement et par conséquent propices aux trafics illicites et à la criminalité organisée.

Des rapports soulignent l'étroite relation entre le terrorisme, le trafic de drogues et le crime organisé dans la région du Sahel. En conclusion, l'appui au renforcement des capacités des pays de la région pour faire face aux défis liés au terrorisme, à la criminalité organisée au Sahel, représente un élément crucial destiné à assurer la sécurité et le développement, lesquels constituent un binôme indissociable.

III. L'avantage comparatif de l'ONUSUDC

En tant que gardien de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et de ses Protocoles, de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, ainsi que des différents instruments internationaux sur le contrôle des drogues et la lutte contre le terrorisme, l'ONUSUDC dispose d'une expertise unique pour soutenir les Etats membre dans leur lutte contre la criminalité organisée et les trafics illicites associés, ainsi que le terrorisme, à travers une assistance technique et des services de conseil dans les domaines légaux, de justice pénale et d'application des lois, ainsi qu'à travers la promotion de la coopération régionale et internationale qui devrait s'articuler en axes vertical et horizontal.

A travers sa présence sur le terrain en Afrique de l'Ouest et du nord⁶, l'ONUSUDC a développé une connaissance en profondeur de la situation dans ces deux régions en termes de trafics illicites et de criminalité organisée et il a créé

⁴ Guinée Bissau, Gambie, Cap-Vert, Sierra Léone, Togo, Guinée et Niger (utilisant des chiffres de 2008 pour les besoins de la comparaison).

⁵ Nations Unies, « Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Mali », novembre 2012 ; Rapport de mission de l'ONUSUDC en Algérie, décembre 2012.

⁶ L'ONUSUDC dispose de bureaux ou d'une présence permanente dans les pays suivant : Cap-Vert, Égypte, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Libye, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Sierra Léone, Sénégal et Tunisie. Il sera bientôt présent au Bénin, au Burkina Faso et au Togo. L'ONUSUDC sera alors présent dans 15 pays parmi les 21 pays composant l'Afrique du nord et l'Afrique de l'Ouest.

des liens de coopération forts avec les autorités nationales et les organisations partenaires. L'ONUDD se trouve par conséquent dans une position unique pour s'allier aux pays sahéliens en vue de lutter contre les menaces posées par le trafic de drogues, les trafics illicites, la criminalité organisée et le terrorisme à travers les Programmes Régionaux de l'ONUDD pour l'Afrique de l'Ouest et les Pays Arabes. Ces Programmes sont alignés sur les cadres politiques et opérationnels de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Ligue Arabe⁷. Une proche collaboration avec ces organisations intergouvernementales sera cruciale afin de générer l'engagement et la volonté politique nécessaires entre les Etats membres pour maximiser les effets et les résultats des activités de l'ONUDD proposées et améliorer la coopération régionale. Une structure de suivi des stratégies adoptées au niveau de chaque Etat sera mise en place afin de les pérenniser.

IV. Objectif général de la Contribution de l'ONUDD à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Une réponse effective et pragmatique pour lutter contre le trafic de drogues, les trafics illicites, la criminalité organisée et le terrorisme requiert une approche globale plutôt que segmentée, ainsi qu'une perspective régionale, sinon les menaces ne feront que se déplacer vers des zones plus vulnérables au lieu d'être contenues.

En accord avec les évaluations de situation récentes menées par l'ONUDD, les domaines prioritaires sont les suivants :

- 1) **Terrorisme** : Depuis l'apparition d'AQMI, le Sahel a connu des niveaux croissants d'instabilité, avec l'enlèvement de plusieurs ressortissants étrangers et l'implication dans les trafics illicites de certains groupes, fournissant ainsi des ressources supplémentaires pour la conduite d'attaques et d'opérations. Les événements récents ont montré que le contrôle de grands territoires par les groupes extrémistes avait des conséquences dévastatrices sur les personnes et les pays affectés. En outre, la connexion d'AQMI à Boko Haram constitue un élément supplémentaire d'expansion de la zone d'activité terroriste au Sahel.
- 2) **Trafic de drogues, trafics illicites et criminalité organisée** : Le Sahel est une zone connectant l'Afrique sub-saharienne avec l'Afrique du nord, le Moyen-Orient et l'Europe. Il est utilisé pour le commerce licite mais également pour les trafics illicites. Les revenus générés par de telles activités, la violence associée et l'impact social et sanitaire représentent de graves menaces au développement de sociétés saines, justes et prospères. Au Sahel, le trafic de drogues, le trafic de cigarettes, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants ainsi que les enlèvements avec demande de rançon semblent constituer les flux les plus importants contre lesquels il est nécessaire d'agir.
- 3) **Justice pénale** : Un système judiciaire dans lequel les délinquants peuvent facilement se soustraire aux forces de l'ordre ou influencer sur des décisions de justice en ayant recours à la corruption inspire peu de respect et de confiance au sein de la population et de la communauté internationale. De la même manière, un système dans lequel les détentions provisoires durent aussi longtemps, voire plus longtemps que la peine maximale encourue, ou dans lequel les dossiers sont perdus et les droits de l'homme bafoués, générera également un ressentiment de la part de la population. Une justice indépendante, impartiale, juste et responsable est l'une des bases de la stabilité sociale.
- 4) **Corruption** : Ce phénomène est en même temps une cause et une conséquence de beaucoup d'activités illicites. Il facilite également l'infiltration de l'administration par les groupes criminels organisés. En outre, le détournement de ressources publiques ou privées destinées au bien commun au bénéfice de quelques-uns a un impact conséquent sur le développement et représente un facteur de déstabilisation.

Bien que la coopération régionale ait un rôle clé à cet égard, des interventions spécifiques à chaque pays sont impératives, étant donné que les besoins en termes de renforcement des capacités des pays sahéliens varient. Certains requièrent des interventions visant à renforcer la **stabilité** interne, alors que d'autres requièrent un soutien destiné à encourager la **réconciliation** par l'intermédiaire d'un traitement judiciaire juste et transparent des affaires pénales⁸. Certains pays ont également besoin d'un soutien opérationnel afin d'améliorer leur capacités institutionnelles pour **lutter** contre les menaces relatives au trafic de drogues, aux trafics illicites, au crime organisé, et au terrorisme. Ces différences capacitaires entre les différents pays sahéliens requièrent des interventions spécifiques à chaque pays en tant qu'éléments de base pour une coopération au niveau sous régional et/ou régional. Ceci n'est réalisable qu'à travers une prise de conscience de la nécessité impérieuse de coopérer et

⁷ Le Plan d'Action Régional 2008-2015 de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic illicite de drogues, le crime organisé et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (étendu à deux ans, jusqu'en 2015, le 28 février 2013), la Déclaration de Bamako sur l'Impunité, la Justice et les Droits de l'homme de 2011, la Stratégie de la CEDEAO de 2013 de lutte contre le terrorisme et son Plan de mise en œuvre (adoptés le 28 février 2013) et le Programme Régional ONUDD-LAS sur le contrôle des drogues, la prévention du crime et la réforme de la justice pénale pour les Etats Arabes (2011-2015).

⁸ Par exemple, le 6 mars 2013, le Mali a créé une Commission nationale pour le Dialogue et la Réconciliation.

d'agir concrètement. De ce fait, les échanges d'informations, les rencontres entre autorités judiciaires, s'avèrent nécessaires pour améliorer leurs collaborations et gagner en efficacité.

Malgré les efforts déployés par les différents acteurs nationaux et régionaux, le trafic de drogues, les trafics illicites et la criminalité organisée persistent au Sahel. Bien que les autorités nationales aient réalisé des efforts significatifs pour répondre à ces problèmes en renforçant leurs capacités judiciaires et d'application des lois, il est nécessaire d'améliorer leur capacité à enquêter, poursuivre et juger de telles affaires dans des délais raisonnables, avec intégrité et en accord avec les principes de l'état de droit. Il est également nécessaire d'améliorer les relations entre les différents acteurs de la justice pénale et des services d'application des lois afin de garantir un système judiciaire effectif et respectueux des droits des personnes et des victimes. Il est reconnu qu'un mauvais fonctionnement du système judiciaire limite tout effort destiné à lutter contre le trafic de drogues, les trafics illicites et la criminalité organisée. A l'inverse, un système de justice pénal fonctionnant correctement améliore non seulement l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme, mais il prévient également la violence et les conflits armés.

A la lumière de ce qui précède, **l'objectif général de la Contribution de l'ONUSUDC à la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel est que les pays de la région du Sahel accroissent manifestement leurs capacités pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme grâce à des systèmes de justice pénale accessibles, efficaces et responsables.** Ce faisant, les autorités régionales et nationales seront plus aptes à identifier et à démanteler les groupes criminels organisés et les groupes terroristes actifs au niveau régional et national et ce, en tant qu'étape clé dans la dissuasion de ces activités. Les mécanismes d'échange d'informations sont indispensables dans cette stratégie.

Au niveau national, les actions proposées dans ce document visent à assurer que les autorités judiciaires et d'application des lois soient non seulement en mesure d'arrêter des délinquants présumés, d'intercepter des biens illicites et de démanteler les réseaux criminels existants, mais également de se coordonner avec les agences d'autres pays afin de traiter de manière appropriée des demandes venant de l'étranger. En outre, ces actions visent à doter le secteur de la justice de capacités pour traiter de manière adéquate des affaires criminelles ayant fait l'objet d'une enquête en profondeur prenant en compte leurs aspects patrimoniaux et menées en accord avec les principes de l'état de droit. Promouvoir une meilleure entraide judiciaire, la délivrance de commissions rogatoires nationales et internationales et les extraditions serait un atout crucial dans cette coopération.

Au niveau régional, l'ONUSUDC continuera de soutenir les pays sahéliens pour la ratification et la mise en œuvre effective des instruments internationaux pertinents, ainsi que de promouvoir la coopération régionale en renforçant les dimensions nationale et régionale. Ensemble, ces éléments contribueront à l'objectif plus large de réduire l'impact négatif qu'ont le trafic de drogues, les trafics illicites, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption sur l'ensemble du Sahel, ainsi que de promouvoir une région plus stable et plus sûre et ce, en tant que base nécessaire au développement socioéconomique. *Les efforts conjugués des autres agences onusiennes chargées du développement ainsi que d'autres organisations régionales, telles que la CEDAO, le Cen-Sad et l'UMA, dont le rôle en matière de lutte contre le trafic de drogue a été souligné à plusieurs reprises par leurs organes directeurs, sont également nécessaires pour faire aboutir cette stratégie. Les pays situés au Nord de la zone du Sahel sont appelés à jouer un rôle important dans cette lutte eu égard à leur capacité à interrompre l'axe Amérique Latine, Afrique de l'Ouest et Europe*⁹

En soutenant les pays sahéliens concernés dans le développement de systèmes de justice pénale effectifs contre le trafic de drogues, les trafics illicites, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption, l'ONUSUDC entend contribuer au renforcement des capacités des autorités nationales et régionales compétentes à travers une assistance législative, une assistance technique dans les domaines de la justice pénale et de l'application des lois, ainsi que par l'intermédiaire de la promotion de la coopération régionale dans les cinq domaines interconnectés suivants :

1. **Législation nationale et mécanismes de coopération régionaux et internationaux ;**
2. **Contrôle des frontières et interceptions ;**
3. **Enquêtes, poursuites et jugements responsables, justes et efficaces des affaires pénales ;**
4. **Preuves scientifiques à l'appui d'enquêtes et de procédures judiciaires ; procédures, accès et traitement améliorés au sein des systèmes judiciaire et pénitentiaires ;**
5. **Réinsertion des terroristes condamnés par des politiques harmonisées.**

⁹ Texte toujours en cours de discussion avec les autorités Algériennes

Les résultats et les activités sous les Effets 1 à 4 sont structurés de telle manière que le renforcement des capacités nationales soit développé avant et/ou en parallèle à la promotion de la coopération sous régionale/régionale, tandis que l'Effet 5 se concentre uniquement sur la réforme de la justice pénale au niveau national.

V. Cadre stratégique de l'assistance de l'ONUSUDC 2014-2019¹⁰

Effet 1 : Les législations nationales mises à jour et l'utilisation accrue de mécanismes de coopération régionale et internationale permettent de combattre le trafic de drogue, les trafics illicites, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption de manière efficace

Résultat 1.1 : Les législations se conformant aux conventions et protocoles internationaux sont soutenues

Bien que de nombreux pays sahéliens aient ratifié les instruments internationaux pertinents relatifs au terrorisme, à la corruption, aux drogues et à la criminalité organisée, les législations nationales ne reflètent pas toujours ces engagements. De plus, les conventions et les cadres régionaux devraient être mieux pris en compte et promus dans les législations nationales. Ce faisant, un soutien à la rationalisation des processus de développement législatif et assurer un certain degré de cohérence entre les régions concernées seraient également nécessaires.

Activités :

- Produire une analyse de la situation et des besoins dans le but d'établir une meilleure compréhension des interventions ciblées et d'avoir des références pour connaître les indicateurs et moyens de vérification qui peuvent être mesurés ;
- Évaluer la législation nationale et les cadres institutionnels correspondant pour déterminer leur conformité et proposer des amendements ;
- Encourager les pays à ratifier / se conformer aux instruments internationaux et régionaux pertinents et encourager leur mise en œuvre lors des rencontres avec les gouvernements ;
- Organiser des ateliers régionaux/nationaux afin d'approfondir les connaissances et d'attirer l'attention sur les dispositions des instruments juridiques internationaux, en particulier celles des trois conventions des Nations Unies sur le contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et ses Protocoles additionnels, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) ;
- Soutenir la participation des pays sahéliens au Mécanisme d'examen de la CNUCC, ainsi que pour la mise en œuvre des recommandations ;
- Évaluer la capacité des Départements en charge du développement législatif aux Ministères de la justice et fournir un soutien urgent, en fonction des besoins ;
- Fournir un appui au développement législatif, notamment par l'intermédiaire d'ateliers de rédaction ;
- Promouvoir les conventions des Nations Unies sur le contrôle des drogues, la criminalité transnationale organisée et à la corruption en tant que contributions à la promotion des droits de l'homme ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur les problématiques abordées par les projets de loi.

Coûts estimés : US\$ 1 937 000 (Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad)

Résultat 1.2 : La coopération concernant le domaine pénal entre les pays sahéliens (Plateforme judiciaire Sahel) est promue et renforcée

Depuis 2010, l'ONUSUDC soutient la Plateforme judiciaire régionale pour les pays sahéliens, qui est composée du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger et qui vise à promouvoir la coopération régionale entre les responsables des autorités judiciaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. La Plateforme est composée de Points Focaux nationaux désignés par les Ministres de la justice et chargés de : 1) faciliter entre les membres de la Plateforme les demandes d'extradition et d'entraide judiciaire dans le cadre de procédures pénales ; 2) identifier les besoins en matière d'assistance technique pour le renforcement de la coopération judiciaire ; et 3) informer les responsables des autorités judiciaires sur le rôle et les mécanismes de la Plateforme.

Des réunions annuelles des Points Focaux nationaux ont été organisées (Bamako en 2010, Niamey en 2011 et Ouagadougou en 2012). L'ONUSUDC a soutenu le développement d'outils spécialisés pour les praticiens nationaux et a mis en place des programmes de renforcement des capacités pour les responsables des autorités judiciaires portant sur le traitement des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition, avec un accent particulier sur la lutte contre le terrorisme. En 2012, une nouvelle charte et réglementation interne ont été adoptées par les Ministres

¹⁰ Tous les montants mentionnés incluent les ressources humaines et les coûts d'opérations.

de la justice. Outre les membres fondateurs, le Sénégal et le Tchad ont d'ores et déjà rejoint la Plateforme en tant qu'observateurs, et d'autres pays devraient s'y joindre en 2013.

Activités :

- Produire une analyse de la situation et des besoins dans le but d'établir une meilleure compréhension des interventions ciblées et d'avoir des références pour connaître les indicateurs et moyens de vérification qui peuvent être mesurés ;
- Fournir un appui technique au Secrétariat de la Plateforme pour organiser les Réunions Annuelles des Points Focaux nationaux, développer des outils spécifiques pour les demandes d'extraditions et d'entraide judiciaire, et faciliter le développement de liens avec des pays voisins, en particulier le Nigéria et les pays du Maghreb ;
- Fournir un appui technique dans le développement d'outils sur mesure pour les demandes d'extradition et d'entraide judiciaire ;
- Organiser des ateliers pour des juges d'instruction, des juges du siège, des procureurs nationaux et des officiers de police judiciaire des pays sahéliens (venant des régions frontalières et des services centraux à compétence nationale et des pôles judiciaires) sur les enquêtes, les poursuites, l'instruction et le jugement d'actes de terrorisme, notamment ceux commis par les Combattants Terroristes Etrangers (CTE), de corruption, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, de criminalité économique et d'infractions transnationales, ainsi qu'en ce qui concerne les mécanismes de coopération internationale (Sénégal/Mauritanie, Burkina/Niger, etc.) ;
- Organiser, pour des officiers de police judiciaire des pays sahéliens, des cours de formation spécialisés en ligne et adaptés portant sur le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme et la coopération régionale et internationale en matière pénale (conjointement avec Interpol) ;
- Mener des activités de sensibilisation afin de promouvoir la Plateforme et, le cas échéant, créer des synergies entre sous-groupes régionaux ;
- Améliorer la fonctionnalité des structures interministérielles (Justice, Affaires Etrangères et Sécurité Publique) avec l'appui de l'ONUDC et avec sa coopération plus spécifique si un ou des pays la sollicitent.

Coûts estimés : US\$ 1 056 000 (Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad)

Résultat 1.3 : La participation des pays du Sahel au Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée (WACAP) est promue

Les groupes criminels organisés sont agiles et peuvent s'adapter aux mesures de lutte adoptées par un Etat ou un groupe d'Etats. Ceci peut causer un déplacement par lequel la pression exercée sur des activités criminelles dans un pays résulte en un transfert de ces activités vers un pays plus vulnérable. Ainsi, la coordination et la coopération au niveau interrégional sont nécessaires afin de contenir, gêner et démanteler les réseaux criminels de manière effective. En novembre 2012, l'ONUDC a établi un Réseau ouest-africain d'Autorités Centrales et de Procureurs, qui se base sur les pratiques et l'expérience acquises à travers le réseau de l'ONUDC d'Unités de poursuite de la criminalité organisée opérant en Amérique centrale et connu sous l'acronyme REFCO¹¹. Le réseau ouest-africain (WAN) a pour but d'approfondir les connaissances et les capacités dans la région dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale, ainsi que de soutenir le renforcement des capacités en matière de poursuites des affaires liées au trafic de drogues et aux crimes transfrontaliers.

Activités :

- Soutenir la participation des pays sahéliens aux réunions semestrielles du Réseau ouest-africain d'Autorités Centrales et de Procureurs en vue de : (i) renforcer la confiance et encourager les échanges directs, ainsi que l'échange d'informations entre les homologues à propos des caractéristiques du trafic de drogue, des trafics illicites et de la criminalité organisée, et (ii) approfondir les connaissances des législations, méthodes de travail et bonnes pratiques dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest ;
- Fournir un soutien au renforcement des autorités centrales des pays sahéliens à travers une assistance législative, la rédaction de lignes directrices pour leur travail, le développement de manuels nationaux et d'autres instruments utiles, ainsi que la mise en place de conseils techniques et d'un soutien destinés à améliorer l'efficacité de leur organisation interne et mieux gérer les demandes d'entraide judiciaire entrantes et sortantes ;

¹¹ Les pays dont les Unités de poursuites judiciaires sont membres de REFCO (*Red de Fiscales Contral el Crimen Organizado*) sont : le Belize, la Colombie, le Costa Rica, la République Dominicaine, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Panama.

- Organiser des sessions de formation de formateurs sur l'entraide judiciaire, l'extradition, le transfert de personnes condamnées, etc., y compris en ayant recours à des cas pratiques et des instruments existants, tels l'Outil ONUDC de Rédaction de Demandes d'entraide judiciaire, l'Annuaire en ligne des autorités nationales compétentes, le Manuel de l'ONUDC sur l'entraide judiciaire et l'extradition, et le Manuel de l'ONUDC sur le transfert international de personnes condamnées ;
- Faciliter la coopération opérationnelle sur des affaires en cours et organiser des activités pratiques à travers desquelles les procureurs de pays sahéliens seront capables d'échanger des informations concernant les méthodes d'enquête, les différents systèmes légaux (*common law* et droit civil), affiner leurs compétences et connaissances des différents types de criminalité organisée et, au final, traiter de tels cas complexes liés à la criminalité organisée et au trafic de drogues ;

Coûts estimés : US\$ 936 000 (Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad)

Effet 2 : Les capacités renforcées des agences en charge de l'application des lois et l'échange d'informations entre elles conduit à une augmentation des taux de détection et d'interception

Résultat 2.1 : Les capacités de détection et d'interception aux frontières terrestres sont renforcées et l'augmentation de la capacité d'action des agences en charge de l'application des lois est soutenue

Bien que le trafic de drogues et les trafics illicites dans les zones désertiques éloignées ne passent pas par les postes frontières officiels, il existe des parties du Sahel où de tels trafics doivent passer par les postes frontières. Tel est le cas principalement aux frontières sud des pays sahéliens subsahariens. Il est par conséquent proposé d'identifier les frontières qui semblent le plus souvent être utilisées et d'y renforcer les capacités de détection et d'interception. L'un des documents de référence sera la Stratégie de l'Union Africaine (UA) pour l'amélioration de la gestion des frontières en Afrique et l'information collectée auprès d'Interpol.

Activités :

- Produire une analyse de la situation et des besoins liés dans le but d'établir une meilleure compréhension des interventions ciblées et d'avoir des références pour connaître les indicateurs et moyens de vérification qui peuvent être mesurés.
- Fournir une assistance technique afin de renforcer les points de passage aux frontières perçus comme étant les plus utilisés pour les trafics illicites à travers un travail inter-agence, l'amélioration de l'intégrité, la coopération avec les autorités des pays voisins et l'implication des communautés locales ;
- Organiser des formations sur les techniques de ciblage, la collecte, l'analyse et l'échange de renseignements, les passeurs de fonds et les CTE, ainsi que sur les techniques de fouille et de rédaction de rapports ;
- Organiser des formations spécialisées sur la détection de trafic illicite de migrants et de traite des personnes lors des flux de migration mixte aux frontières et sur l'orientation des victimes et des migrants vulnérables vers les organes d'assistance appropriés ;
- Améliorer les détections et interceptions à travers des campagnes de sensibilisation liées aux risques de trafic illicite de migrants et traite des personnes en ciblant particulièrement les communautés/groupes de personnes vulnérables et en visant la réduction de la demande sur ce marché illicite ;
- Organiser des formations spécialisées sur le contrôles des importations/exportations/transits d'armes à feu ;
- Organiser des sessions de conseil *in situ* à certains endroits choisis, pour les responsables des contrôles aux frontières ;
- Améliorer les infrastructures de certains postes frontières (inclut notamment l'autonomie énergétique et les communications) et fournir les équipements et le soutien logistique nécessaires pour améliorer les patrouilles et la détection de documents frauduleux aux frontières.

Coût estimé : US\$ 4 125 000 (Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad)

Résultat 2.2 : Les capacités de détection et d'interception dans les aéroports internationaux sont renforcées

Depuis 2010, l'ONUDC met en œuvre le Projet « Communication aéroportuaire » (AIRCOP)¹² afin de lutter contre le trafic illicite de drogues le long de la route de la cocaïne depuis l'Amérique latine vers l'Europe, en passant par l'Afrique de l'Ouest. AIRCOP comprend 20 pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique de l'Ouest. Il soutient l'établissement de Cellules Aéroportuaires Anti-Trafics (CAAT) reliées entre elles par le réseau CENcomm de l'Organisation Mondiale des Douanes et bénéficiant d'un accès direct aux bases de données d'Interpol via le système mondial de communication policière I-24/7. A l'exception du Mali, aucun des pays concernés dans la région du Sahel ne fait partie du projet. AIRCOP peut être utilisé pour lutter contre le trafic de drogues, le terrorisme (grâce au contrôle des passagers sujets à mesures de restriction de mouvements) et pour la détection et la prévention de tout type de trafics illicites.

Activités :

- Evaluer l'architecture et la technologie sécuritaire en place aux aéroports internationaux dans les capitales ;
- Soutenir l'établissement de CAAT (protocole d'accord interinstitutionnel, accords avec les compagnies aériennes, équipements) ;
- Former le personnel des CAAT à la collecte et au partage de renseignements, au ciblage de passagers (notamment les CTE potentiels) et de fret, etc. ;
- Mener des sessions de tutorat sur site au profit du personnel des CAAT ;
- Fournir une assistance, sur demande, pour obtenir un accès à CENcomm et Interpol I-24/7, et former le personnel à son utilisation.

Coût estimé : US\$ 2 007 000 (Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad)¹³

Résultat 2.3 : Les capacités de détection et d'interception dans les ports et ports secs sont renforcées

Bien que les conteneurs de frets représentent une part importante de la chaîne d'approvisionnement légale, ils peuvent néanmoins être utilisés à des fins de trafic illicite de biens, tels que les drogues, les précurseurs chimiques, les armes, les explosifs et d'autres types de contrebande. Il y existe également un risque qu'ils soient utilisés pour des attaques terroristes. Le but du Programme Mondial de Contrôle des Containers (CCP)¹⁴ est de soutenir les gouvernements des pays en développement à mettre en place des contrôles de conteneurs efficaces et de lutter de manière effective contre l'utilisation des conteneurs pour le trafic de drogues et d'autres formes d'activités illicites. Des Unités Mixtes de Contrôle des Conteneurs, comprenant des agents des douanes et d'autres agents responsables de l'application des lois, ont été créées dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et le personnel a été formé et équipé pour identifier et inspecter les conteneurs à haut risque avec une interruption minimum du commerce légal. Le CCP a jusqu'à présent établi 28 Unités de contrôle dans 17 pays.

Activités :

- Mener des évaluations en profondeur des infrastructures portuaires et des systèmes de contrôle ;
- Soutenir le développement et la signature de Mémoires d'entente entre les agences en charge de l'application des lois pour la coopération aux ports ;
- Développer et mettre en œuvre des programmes de formation adaptés portant sur les méthodes de ciblage, la sélection/fouille, la gestion de l'intégrité, etc. ;
- Sensibiliser le secteur privé sur l'existence des Unités Mixtes de Contrôle des Conteneurs (UMCC) ;
- Organiser des sessions de formation, des visites d'études et des formations pratiques pour les membres des équipes UMCC ;
- Organiser des formations spécialisées sur le ciblage et l'évaluation des risques concernant la circulation d'armes à feu dans les conteneurs ;
- Organiser des formations spécialisées pour améliorer l'intégrité des membres des UMCC ;
- Renforcer la coopération régionale et interrégionale, notamment par l'utilisation du système de communication CENcomm de l'Organisation Mondiale des Douanes ;
- Maximiser la composante « réseau mondial » du CCP en menant des activités de promotion de la coopération entre UMCC dans les pays sources, de transit et de destination.

Coût estimé : US\$ 1 727 000 (Côte d'Ivoire et Guinée Conakry)

¹² Les pays partenaires actuels en Afrique dans le cadre du projet AIRCOP sont le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Mali, le Mozambique, le Niger, Nigeria, le Sénégal et le Togo. L'Éthiopie, le Maroc et l'Afrique du Sud sont des pays associés.

¹³ Le Mali est déjà financé.

¹⁴ Les pays partenaires actuels sont : le Bénin, le Cap Vert, le Ghana, le Sénégal et le Togo.

Résultat 2.4 : La capacité d'échange d'informations et la communication entre les organismes de sécurité nationaux et régionaux est renforcée

Les mécanismes de coopération régionale en matière de sécurité sont pratiquement inexistant dans le Sahel. Pourtant, la coopération transfrontalière est nécessaire pour faire face à l'extrémisme violent et à la criminalité transnationale organisée. Le renforcement des capacités opérationnelles et du partage d'informations entre les pays du Sahel, permettant un échange de renseignements en temps réel, est d'une importance cruciale. Ceci pourrait être atteint par exemple, à travers le G5 Sahel, une organisation pour la sécurité et le développement mise en place en 2014 par les gouvernements du Burkina Faso, du Tchad, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, pour laquelle l'ONUSC a fourni une expertise dans l'élaboration et la rédaction de textes juridiques, qui a donné lieu au lancement de la Plateforme de Coopération Matière de Sécurité du G5 Sahel.

Activités :

- Produire une analyse de la situation et des besoins liés dans le but d'établir une meilleure compréhension des interventions ciblées et d'avoir des références pour connaître les indicateurs et moyens de vérification qui peuvent être mesurés ;
- Fournir du matériel et remise en état des lieux ;
- Fournir du matériel informatique et bureautique, des logiciels pour l'analyse des informations et des communications liées à la criminalité et d'autres équipements techniques pertinents ;
- Organiser des formations adaptées à l'analyse du renseignement criminel et développer des procédures opérationnelles standards ;
- Organiser des formations sur les techniques de ciblage, la collecte, l'analyse et l'échange de renseignements, les passeurs de fonds et les CTE, ainsi que sur les techniques de fouille et de rédaction de rapports ;
- Mettre en place un système de mentorat ;
- Fournir l'assistance juridique aux pays qui en demandent afin de veiller à ce que leur législation permette le partage de l'information.

Coûts estimés : US\$ 2 000 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Effet 3 : Des personnels du système judiciaire responsables sont capables d'enquêter, de poursuivre et de juger des affaires pénales de manière plus effective, juste et efficace

Résultat 3.1 : Les contrôles internes et externes des forces d'application des lois sont renforcés

Le manque de confiance en les institutions gouvernementales et les abus des forces de sécurité créent un terrain fertile pour le terrorisme et d'autres activités criminelles, et affectent l'efficacité des enquêtes. En outre, les insuffisances dans la conduite des enquêtes, le manque de véritables politiques de gestion des ressources humaines, ainsi que des modes de recrutement, de rotations et de promotion opaques, posent de sérieux problèmes à l'intégrité des institutions et à leurs capacités. Ces manques nécessitent l'engagement des Etats, notamment à travers les Directions des agences concernées, dans la réforme de leurs services d'application des lois, l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et la responsabilité. Toute réforme implique que les pays sahéliens adhèrent à ce constat et à l'idée d'un changement de politique ; et s'engagent dans une dynamique d'amélioration du cadre administratif et judiciaire d'application des lois.

Activités :

- Entreprendre des recherches et recueillir des données pour diagnostiquer les liens entre la corruption et d'autres formes de criminalité transnationale organisée et le terrorisme afin de concentrer les efforts sur les besoins les plus pressants et pertinents, ainsi que pour mieux plaider pour l'application des lois et / ou de la réforme du secteur de la sécurité dans les pays du Sahel ;
- Organiser un atelier régional pour partager les résultats de la recherche et faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les gouvernements, les journalistes et la société civile ;
- Développer et soutenir les stratégies de supervision nationales et régionales existantes ;
- Soutenir et conseiller les autorités nationales dans l'amélioration de l'organisation de leurs agences d'application des lois, y compris en termes d'allocation de ressources, de planification des ressources humaines et de programmes de formation continue ;
- Développer des cours sur l'intégrité et l'éthique, et organiser des formations de formateurs travaillant au sein des institutions de formation nationales afin de renforcer la supervision interne et externe de l'application des lois ;
- Organiser des formations, établir des procédures opérationnelles standards et des bases de données pour suivre les cas, renforcer les mécanismes de plainte, et mener des vérifications des antécédents pour les futurs

membres afin de renforcer les capacités effectives des systèmes de contrôle des agences d'application des lois, ainsi que des appareils de justice civile et/ou militaire, pour enquêter, poursuivre et juger les abus des pouvoirs commis par les agences civiles chargées de l'application des lois et les forces armées disposant d'une compétence en matière d'application des lois ;

- Organiser des ateliers de formation nationaux de mise en adéquation des systèmes de procédures judiciaires surveillées, intègres et transparentes avec les dispositions des instruments internationaux ;
- Fournir un appui logistique d'aide aux investigations judiciaires afin de mettre en œuvre/développer des mécanismes de surveillance de ces enquêtes ;
- Soutenir l'intégration de la formation en ligne sur la supervision et les aspects relatifs aux droits de l'homme des enquêtes criminelles au profit des magistrats et des agents chargés de l'application des lois ;

Coûts estimés : US\$ 3 450 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Tchad)

Résultat 3.2 : Les mécanismes de protection de l'intégrité du personnel du secteur de la justice sont revus et soutenus

Un obstacle sérieux au succès de toute stratégie anti-corruption est un appareil judiciaire corrompu. Une justice dont l'éthique est compromise signifie que les mécanismes juridiques et institutionnels conçus pour réduire la criminalité organisée, les trafics illicites, le terrorisme et la corruption sont endommagés et ce, indépendamment du fait que qu'ils soient ciblés, efficaces et honnêtes. Malheureusement, des éléments faisant surface de plus en plus régulièrement témoignent de la présence d'une corruption diffuse au sein de la justice dans de nombreux pays sahéliens.

Activités :

- Entreprendre des évaluations de l'intégrité ;
- Fournir un soutien aux inspections internes (création/renforcement des équipes d'inspection, équipements, procédures et manuels d'enquête sur les affaires de corruption, formation du personnel, soutien à la mise en œuvre de plans d'action sur l'intégrité du personnel judiciaire dans certaines régions) ;
- Fournir un soutien au développement/révision des codes d'éthiques pour le personnel judiciaire ;
- Elaborer des cours et organiser des formations pour le personnel judiciaire sur l'éthique et l'intégrité ;
- Mener des campagnes de sensibilisation pour familiariser le public avec le système et les procédures juridiques.

Coûts estimés : US\$ 2 098 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Résultat 3.3 : Les institutions de formation sont soutenues en ce qui concerne l'amélioration de leurs infrastructures et leurs programmes

Bien que la plupart des pays du Sahel dispose d'un programme de formation initiale pour les nouveaux magistrats ou agents d'application des lois, les institutions de formation souffrent d'un manque aigu de ressources. Il existe également un besoin de revoir certains programmes de formation afin de mieux refléter les derniers développements en termes de législation et de pratiques. Dans certains pays, il n'existe pas de flux réguliers de nouvelles recrues et la politique de recrutement consiste à recruter de façon massive, rendant ainsi difficile l'absorption des effectifs par les agences destinataires. En ce qui concerne la formation continue, il n'existe pas de systèmes organisés et systématiques pour leur mise en place. La sélection des personnes à former est obscure et les politiques de rotation ne permettent pas d'améliorer la pérennité des actions de renforcement des capacités.

Activités :

- Soutenir la révision et la mise à jour des programmes des établissements de formation nationaux (établissements de formation/écoles de magistrature et écoles de formation des responsables de l'application des lois) dans les domaines du terrorisme, de la criminalité organisée, des trafics illicites, de la lutte contre la corruption, de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants, de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, ainsi que du trafic de biens culturels ;
- Fournir un soutien à l'édition et l'impression de nouveaux programmes de formation ;
- Fournir des conseils aux écoles nationales de formation dans les pays sahéliens sur l'intégration, dans leurs programmes, de modules de formation ONUDC ainsi que d'autres méthodes de formation. Les aspects relatifs aux droits de l'homme seront intégrés dans les programmes ;
- Soutenir l'amélioration des infrastructures des établissements de formation nationaux (police, douanes, gendarmerie et magistrature). Ceci inclut des équipements informatiques, l'autonomie énergétique, des véhicules d'occasion pour des exercices de fouille, etc. ;

- Organiser un atelier spécialisé de formation de formateurs pour le personnel en charge d'enseigner dans les établissements de formation nationaux ;
- Soutenir les instructeurs formés pour dispenser des formations dans les établissements de formation ou dans d'autres lieux publics;
- Fournir des instruments d'assistance technique et des publications spécialisées afin de faciliter l'approfondissement et la transmission de connaissances spécialisés.

Coûts estimés : US\$ 3 057 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Résultat 3.4 : Les techniques d'enquête et de poursuite concernant différents types de crimes, y compris le terrorisme, le trafic illicite, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, le blanchiment d'argent, la corruption, le trafic de biens culturels et la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts sont améliorées

Dans la plupart des pays sahéliens sub-sahariens, la lutte contre les trafics illicites se limite à l'arrestation des auteurs pris en flagrant délit et à conduire la procédure judiciaire aussi vite que possible. Par conséquent, des enquêtes au long court sont rarement menées, en partie en raison des risques de corruption, de la rivalité entre services et du manque de confiance entre les différents acteurs du système judiciaire. Considérant la façon dont les cartels et les groupes terroristes opèrent, une telle approche en matière d'application des lois n'aura d'effet que sur le court terme et ne contribuera pas à démanteler les groupes criminels sur le long terme. Les affaires pour lesquelles l'enquête est menée par un juge d'instruction ou un procureur utilisant des ressources policières sont rares (par délivrance de délégations judiciaires). Les réponses judiciaires ne peuvent que bénéficier d'une telle approche innovante et basée sur les avoirs, qui nécessiterait que les autorités d'application des lois et les autorités judiciaires soient davantage formées sur la lutte contre le blanchiment d'argent et sur la conduite d'enquêtes patrimoniales.

Lutte contre le terrorisme

Activités :

- Produire une analyse de la situation et des besoins liés dans le but d'établir une meilleure compréhension des interventions ciblées et d'avoir des références pour connaître les indicateurs et moyens de vérification qui peuvent être mesurés ;
- Organiser des formations adaptées sur les techniques d'enquêtes et la procédure pénale en matière d'actes de terrorisme, y compris ceux commis par les CTE (des ateliers de formation permettraient d'introduire le nouveau module de formation de l'ONUSC sur la coopération policière au Sahel : *Lutte contre le terrorisme au Sahel : cadre juridique, techniques d'investigation et coopération policière*) ;
- Organiser des visites d'études pour les procureurs généraux, les juges et les enquêteurs dans des institutions d'autre pays disposant de pratiques et de procédures spécialisées en matière de lutte contre le terrorisme et de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, ainsi que dans des pays disposant d'Autorités Centrales Nationales en place et effectives en matière de coopération internationale en matière pénale ;
- Appuyer le développement de procédures opérationnelles standards pour les enquêtes en matière de terrorisme, y compris concernant les CTE ;
- Appuyer la formation au bénéfice des unités spéciales de police, gendarmerie et de garde nationale, y compris en matière de détection des CTE.

Trafic de drogues trafics illicites et criminalité organisée

Activités :

- Traduire et étendre à tous les pays sahéliens les programmes ONUDC de formation assistée par ordinateur (CBT) ;
- Organiser des séminaires de formation¹⁵ (nationaux et sous régionaux) dans les capitales, ainsi que dans d'autres villes importantes, pour les agents d'application des lois et le personnel de la justice, avec une adaptation du contenu en fonction du rôle joué par chaque groupe de participants dans les différentes étapes de la chaîne pénale ;
- Organiser des événements destinés à améliorer la collaboration transfrontalière entre les autorités d'application des lois, de poursuite et les organisations gouvernementales en se focalisant sur le contrôle des frontières, les actions conjointes d'application des lois, les enquêtes opérationnelles conjointes, le partage de renseignements, la collecte de données et l'établissement rapports ;

¹⁵ Par exemple, techniques spéciales d'enquête, surveillance, procédure pénale, gestion des informateurs, collecte et analyse d'informations, méthodes de débriefing, rédaction de rapports, droits de l'homme, etc.

- Soutenir le développement de procédures opérationnelles standards pour les enquêtes relatives aux affaires de trafics illicites et de criminalité organisée ;
- Organiser des formations sur la détection, l'enquête et la poursuite des cas de traite des personnes et de trafic illicite de migrants, tout en promouvant le respect des droits des victimes et des migrants ;
- Organiser des formations sur la détection, l'enquête et la poursuite des cas de trafic de biens culturels et de criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Activités :

- Soutenir les Etats membres dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles à travers la fourniture de conseils sur la gouvernance et la gestion, et/ou l'acquisition d'équipement/infrastructures informatiques nécessaires afin de soutenir l'investigation et la poursuite de crimes graves ;
- Former le personnel des Cellules de Renseignements Financiers (CRF) à l'analyse d'informations financières, en lien par exemple avec le blanchiment d'argent à travers des transactions commerciales, les passeurs de fonds et les systèmes de transfert d'argent, ainsi qu'à l'utilisation de logiciels et d'outils d'analyse ;
- Développer et organiser des cours de formation avancés sur l'analyse financière et la gestion des CRF pour leurs responsables et personnels ;
- Organiser des formations sur les enquêtes financières pour des enquêteurs financiers d'agences d'application des lois, ainsi que des procureurs et juges, sur la prise en compte de la dimension financière dans les enquêtes, poursuites et jugements des infractions sous-jacentes ;
- Former des enquêteurs sur les possibilités d'opérations de blanchiment d'argent/financement du terrorisme ayant recours à des passeurs de fonds, ainsi que sur l'utilisation d'Internet pour inciter le recrutement des CTE ;
- Promouvoir et apporter un appui à la coopération régionale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris sur les questions liées aux CTE ;
- Appuyer les CRF en matière de coopération permettant de faciliter les possibilités de recouvrement des avoirs ;
- Encourager les CRF à conclure des conventions bilatérales dans les domaines du financement du terrorisme et la lutte contre le blanchiment d'argent.

Coûts estimés : US\$ 4 090 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Résultat 3.5 : La coopération police-justice est promue et des conseils sur les enquêtes criminelles sont fournis

La mise en place de conseils judiciaires sur le terrain se sont révélés être une solution particulièrement attrayante pour le renforcement des capacités parce qu'ils permettent une interaction quotidienne avec les agences bénéficiaires en vue de fournir conseils et orientations sur des affaires réelles. Ceci aide grandement à l'inclusion des connaissances ou mécanismes de coopération nouvellement acquis dans les habitudes de travail. Ils constituent également un moyen d'aider les magistrats et les enquêteurs, qui peuvent être amenés à subir beaucoup de pressions extérieures lors de l'instruction d'affaires liées à la criminalité organisée. De telles pressions peuvent aller de l'offre de sommes d'argent à des menaces physiques.

Activités :

- Sensibiliser les juges/magistrats sur la célérité dans le traitement des affaires et surtout des affaires liées à la criminalité organisée ;
- Conseiller les agents d'application des lois et les magistrats sur les principes généraux liés à la conduite d'enquêtes en profondeur, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme ;
- Encourager le développement de moyens et de pratiques appropriés destinés à améliorer la coopération entre les enquêteurs et les magistrats, par exemple à travers des réunions régulières ;
- Accompagner les magistrats et les enquêteurs dans leur travail quotidien ;
- Fournir des équipements aux agences bénéficiaires en fonction des besoins (par exemple : équipements informatiques, équipements de communication, rénovations limitées, etc.)

Coûts estimés : US\$ 3 520 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Résultat 3.6 : L'organisation et la gestion des affaires judiciaires sont renforcées

De grands retards dans le traitement des dossiers caractérisent les systèmes pénaux sahéliens. Les conséquences sont multiples : temps de traitement très longs, grand nombre de détenus en détention provisoires, opportunités multiples pour la corruption des acteurs de la chaîne pénale, ou encore incapacité à prioriser les affaires liées à la criminalité organisée et au terrorisme par rapport aux autres affaires pénales.

Activités :

- Soutenir la révision de la gestion des affaires par les bureaux des Procureurs et les Cours, et donner des conseils sur les domaines d'amélioration ;
- Fournir des conseils, renforcer les capacités, organiser des formations et fournir une assistance technique afin de promouvoir :
 - Des améliorations dans l'enregistrement, le suivi et le maintien des affaires par l'intermédiaire de systèmes appropriés (systèmes manuscrits ou électroniques de gestion des dossiers) ;
 - La réorientation des affaires les moins graves, y compris les cas impliquant des mineurs ou de jeunes personnes, vers par exemple des alternatives aux poursuites pénales ou des alternatives à l'emprisonnement ;
 - La célérité des affaires les plus graves, notamment par l'intermédiaire de la spécialisation des juges d'instruction, ainsi que des cours, sur les affaires liées à la criminalité organisée ou au terrorisme, incluant celles liées aux CTE.

Coûts estimés : US\$ 2 480 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Résultat 3.7 : L'identification, la saisie, la confiscation et la gestion des avoirs, sont renforcées afin d'inclure les aspects financiers des adjudications dans le traitement judiciaire régulier des affaires financières

Lors de la mesure de l'effectivité des régimes anti-BA/FT, il doit être non seulement pris en compte les capacités institutionnelles et techniques [l'établissement et l'opérationnalisation d'Unités de Renseignements Financiers (CRF), des sections sur la criminalité financière au sein des agences d'application des lois et des autorités judiciaires, le nombre de déclarations de soupçon, le nombre de condamnations pour blanchiment d'argent, etc.], mais également l'effectivité de la saisie des avoirs, de leur confiscation et de leur gestion. Au début de l'année 2013, l'ONUSC a mené une recherche approfondie dans plusieurs pays ouest-africains qui aidera ces pays à mieux gérer la composante patrimoniale du blanchiment d'argent et qui propose l'établissement d'un réseau inter-agences pour le recouvrement des avoirs en Afrique de l'Ouest (ARIN-WA).

Activités :

- Poursuivre le développement et le renforcement de réseaux régionaux informels de praticiens en matière de confiscation des avoirs (similaire aux réseaux européen -CARIN-, sud-africain -ARINSA- et latino-américain -RRAG) ;
- Soutenir l'implication des pays sahéliens dans le réseau type ARIN proposé pour l'Afrique de l'Ouest ;
- Fournir une assistance technique pour soutenir les pays sahéliens dans l'élaboration et la mise en œuvre de législations, réglementations, lignes directrices et politiques en matière de gestion des avoirs, et renforcer les capacités pour une gestion effective des produits du crime.

Coûts estimés : US\$ 2 230 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad)

Effet 4 : Les preuves scientifiques à l'appui des enquêtes et des procédures criminelles sont générées

Résultat 4.1 : Les capacités d'analyse de drogues et de produits chimiques sont améliorées

Alors que le Mali et le Niger disposent de certaines capacités de base pour l'analyse de drogues, qui sont réalisées par des laboratoires ne relevant pas de la police, la Mauritanie, le Burkina Faso, la Libye et le Tchad n'ont pas accès à des services d'analyse de drogues fonctionnels.

Activités :

- Evaluer les infrastructures nationales, les équipements et les capacités humaines dans le domaine de l'analyse de drogues ;
- Au niveau national, identifier des locaux adéquats pour l'analyse de drogues (s'il n'en existe pas) et fournir un soutien pour les rénovations nécessaires, ainsi que pour l'achat d'équipements, de matériels et de consommables ;
- Apporter un soutien dans le recrutement de personnels scientifiques et organiser des formations nationales/sous-régionales, ainsi que des sessions de conseil ;

- Promouvoir la mise en place de mesures de contrôle qualité et un engagement continu des laboratoires dans les Exercices Collaboratifs Internationaux de l'ONUUDC ;
- Sensibiliser et former les agences d'application des lois et du secteur de la justice sur l'importance des preuves scientifiques dans les enquêtes et les poursuites judiciaires, et promouvoir les services de laboratoires disponibles dans les pays concernés afin de garantir leur pleine utilisation ;
- Promouvoir la coopération régionale entre laboratoires des pays sahéliens, ainsi qu'entre ceux d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb ainsi que toute autre instance internationale compétente dans ce domaine.

Coûts estimés : US\$ 2 100 000 (Burkina Faso, Mali, Libye, Niger et Tchad)¹⁶

Résultat 4.2 : Les enquêtes sur scènes de crime et l'analyse balistique, documentaire et des empreintes digitales sont renforcées

Les pays sahéliens disposent d'Unités constituées en matière de criminalistique en charge des enquêtes sur scènes de crime et de la prise d'empreintes digitales. Cependant, ces services sont sous-utilisés, principalement en raison de leur faible intégration dans le travail quotidien des agences sahéliennes d'application des lois, du manque de sensibilisation et de faibles capacités de ces Unités d'analyse. Plus précisément, ces Unités manquent de personnel qualifié et formé, de locaux adéquats et d'équipements, ainsi que d'allocations budgétaires pour conduire leurs activités. Le Niger et le Burkina Faso disposent de laboratoires d'analyse criminalistique différents des Services d'Identité Judiciaire pour mener des analyses supplémentaires. Bien que le Niger soit mieux équipé, aucun des deux laboratoires au Niger et au Burkina Faso ne sont totalement opérationnels. Le Mali et le Niger ont tous deux des laboratoires agissant en tant que plateforme conjointe police-gendarmerie.

Activités :

- Evaluer les infrastructures nationales, les équipements et les capacités humaines :
- Au niveau national, rénover les locaux et fournir des équipements, du matériel et des consommables ;
- Organiser des formations et des sessions de conseil nationales/régionales, et fournir des conseils sur le cadre juridique requis pour la fourniture de services en matière de criminalistique ;
- Promouvoir la mise en place de mesures de contrôle qualité et l'engagement des laboratoires dans des tests de compétence ;
- Sensibiliser les agences d'application des lois et du secteur de la justice sur l'importance des preuves scientifiques dans les enquêtes et les poursuites judiciaires, et promouvoir les services de laboratoire disponibles dans le pays concerné afin de garantir leur pleine utilisation ;
- Promouvoir la coopération régionale entre laboratoires sahéliens, ainsi qu'avec ceux en Afrique de l'Ouest et au Maghreb plus généralement ;
- Sensibiliser et former les services d'enquêtes à la protection des traces et indices ;
- Former les services premiers intervenants à la neutralisation d'un périmètre de crime.

Coûts estimés : US\$ 3 625 000 (Burkina Faso, Mali, Libye, Niger et Tchad)¹⁷

Résultat 4.3 : Des capacités de base pour l'interception des communications et la criminalistique informatique sont améliorées

Contrairement aux pays sahéliens d'Afrique du Nord (à l'exception de la Libye), ceux d'Afrique de l'Ouest ne disposent pas de capacités de criminalistique informatique leur permettant de conduire des examens à l'aide de matériel électronique et numérique (cartes SIM, appareils photos, téléphones portables, ordinateurs, etc.) qui sont régulièrement utilisés dans diverses formes de criminalité organisée et de cybercriminalité, et saisis lors d'interventions des forces d'application des lois. En outre, peu de pays dans la région disposent de systèmes d'interception de communications pour les besoins d'enquêtes criminelles.

Activités :

- Evaluer les infrastructures nationales, les équipements et les capacités humaines sur lesquels des capacités de criminalistique informatique pourraient être créées ;
- Définir les besoins en ce qui concerne les équipements, y compris leur entretien ;
- Acquérir selon les besoins identifiés pour chaque pays, un lot d'équipement d'interception des communications téléphoniques ;
- Au niveau national, identifier les dépendances institutionnelles et les locaux appropriés, les rénover et fournir des équipements, du matériel et des consommables ;

¹⁶ Le Burkina Faso est d'ores et déjà financé.

¹⁷ Ibid.

- Organiser des formations et des sessions de conseil nationales/régionales, et fournir des conseils sur le cadre juridique requis pour la fourniture de tels services ;
- Sensibiliser les agences d'application des lois et du secteur de la justice sur l'importance des preuves scientifiques dans les enquêtes et les poursuites judiciaires, et promouvoir les services de laboratoires disponibles dans le pays concerné afin de garantir leur pleine utilisation ;
- Promouvoir la coopération régionale entre laboratoires sahéliens, ainsi qu'avec ceux en Afrique de l'Ouest et au Maghreb plus généralement.

Coûts estimés : US\$ 2 510 000 (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad)¹⁸

Résultat 4.4 : Les capacités sont améliorées pour l'application de mesures de contrôle des armes à feu afin de réduire leur prolifération et prévenir leur trafic illicite

Aucun des pays sahéliens ne dispose actuellement de moyens comme de marquage des armes détenues légalement par les forces militaires et de sécurité. Ces machines de marquage sont essentielles à l'établissement d'un système de traçage. En termes de tenue de registres, il serait nécessaire de développer des bases de données électroniques applicables aux armes détenues tant par les militaires que par les forces de sécurité.

Activités :

- Soutenir des programmes d'enregistrement/collecte volontaire et de destruction d'armes et de munitions et ce, en étroite coopération avec les autorités gouvernementales et des organisations de la société civile ;
- Fournir des conseils juridiques et un soutien technique afin d'encourager la destruction précoce des armes et des munitions saisies ;
- Fournir des conseils techniques et des équipements, tels des logiciels et du matériel informatique, pour renforcer les systèmes nationaux de registre, notamment en ce qui concerne les armes saisies et confisquées et pour faciliter leur traçage ;
- Fournir un soutien technique et certains équipements, tels des appareils photos, systèmes de vidéosurveillance, systèmes d'alarme, portes sécurisées, logiciels et matériels informatiques, afin de renforcer les capacités de gestion de la sécurité du stockage et des stocks, notamment aux dépôts d'armes saisies et confisquées ;
- Fournir des conseils techniques et des équipements, tels des machines de marquage d'armes et des véhicules de transport, et un renforcement des capacités de base pour mettre en œuvre des mesures préventives de contrôle des armes à feu (marquage, traçage, registres, contrôles à l'importation/exportation et transit).

Coûts estimés : US\$ 4 674 000 (Burkina Faso, Libye, Mali Niger et Tchad avec certaines activités en Algérie et en Mauritanie)

Effet 5 : Amélioration de l'accès et du traitement des personnes en contact avec le système judiciaire et amélioration de la gestion des prisons en conformité avec les normes et standards en matière de droits de l'homme

Résultat 5.1 : Un soutien ciblé à l'amélioration de l'accès à la justice est fourni

Les instruments internationaux en matière de droits de l'homme reconnaissent que lorsque les droits fondamentaux à la vie et les libertés sont mis en jeu, les individus ont le droit de prétendre à une aide juridique destinée à assurer que l'Etat remplisse ses obligations imposées par la loi. Ainsi, le huitième Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a adopté en 1990 les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, qui affirment que : « Toute personne peut faire appel à un avocat de son choix pour protéger et faire valoir ses droits et pour la défendre à tous les stades d'une procédure pénale. » Une attention particulière sera apportée aux enfants, aux jeunes personnes et aux femmes en tant que victimes, témoins et détenteurs de droits vis-à-vis du système de justice pénal.

Activités :

- Produire une analyse de la situation et des besoins liés dans le but d'établir une meilleure compréhension des interventions ciblées et d'avoir des références pour connaître les indicateurs et moyens de vérification qui peuvent être mesurés.

¹⁸ Ibid.

- Identifier le personnel parajudiciaire (en tant que source à court terme de services juridiques où il y existe une pénurie d'avocats) pour être déployé dans les Cours sélectionnées (sur la base de l'évaluation des besoins) et ce, potentiellement à travers l'organisation d'un examen compétitif ;
- Organiser des formations du personnel, en partenariat avec les autorités nationales ;
- Organiser des ateliers sur le rôle des para-légaux afin d'informer et de sensibiliser les acteurs clés au sein des communautés locales, y compris les praticiens de la loi, les ONG et d'autres acteurs institutionnels pertinents ;
- Produire du matériel de sensibilisation et organiser des activités de communication dans les régions où les Cours sélectionnées se trouvent concernant les droits des citoyens et les processus judiciaires et ce, en partenariat avec les para-légaux recrutés et les autorités nationales, conformément à la législation du pays ;
- Fournir des équipements¹⁹ aux Cours sectionnées ;
- Evaluer la possibilité d'opérationnaliser et / ou étendre les systèmes d'aide judiciaire existants.

Coûts estimés : US\$ 2 500 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Résultat 5.2 : La protection des droits des personnes suspectées / accusées est promue

L'ONUDC place la promotion des droits de l'homme au cœur de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. En promouvant et protégeant les droits de l'homme, les pays contribuent à la prévention du terrorisme et de la criminalité en abordant les conditions ayant conduit à son développement. Les Etats membres ont réaffirmé qu'ils se doivent de garantir que chaque mesure adoptée pour lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et la corruption soit conforme à leurs obligations internationales, en particulier en matière de droit de l'homme, de droit des réfugiés et de droit humanitaire. La fourniture d'une assistance judiciaire aux personnes suspectées de terrorisme ou d'avoir commis un crime est également de la plus haute importance à cet égard, et pourrait contribuer à prévenir les abus lors d'enquêtes et de la détention. L'ONUDC a développé une expertise dans ce domaine et en particulier dans le contexte du Programme de lutte contre la piraterie (CPP) en Somalie.

Activités :

- Evaluer les besoins et soutenir la formation des avocats et des juges dans le domaine des droits de l'homme ;
- Sur la base des besoins identifiés, organiser des cours de formation adaptés portant sur les droits de l'homme²⁰ dans le cadre de la réponse judiciaire aux crimes graves ;
- Assurer qu'une aide judiciaire adéquate soit fournie aux suspects/accusés en matière de terrorisme et de criminalité organisée, notamment les CTE, et ce, à toutes les étapes de la chaîne pénale ;
- Organiser des formations pour les avocats, les procureurs et les juges.

Coûts estimés : US\$ 1 937 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger)

Résultat 5.3 : La protection des victimes et des témoins est renforcée²¹

Cela inclut une sensibilisation sur les droits de l'homme tout au long des enquêtes. La protection des témoins est conçue dans le cadre de ce Résultat comme n'incluant pas les programmes de relocalisation des témoins. Afin de promouvoir l'adhésion des enquêtes criminelles aux principes des droits de l'homme et aux normes internationales, un accent particulier sera mis sur l'évaluation des procédures et des pratiques actuelles, y compris en ce qui concerne les arrestations, les procédures d'interrogatoire, en particulier lorsqu'elles concernent des femmes, des jeunes personnes ou des groupes vulnérables (tels les personnes ayant un handicap physique ou mental, les victimes de la traite des personnes, les migrants ayant fait l'objet de trafic, ou encore les personnes soumises à protection internationale), la détention des suspects, les procédures de confiscation et de stockage des preuves, ainsi que les procédures relatives à la protection des victimes et des témoins. Ce travail sera basé sur les normes contenues dans la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée, la Convention des Nations Unies contre la Corruption et d'autres normes et standards pertinents, notamment la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir et les Lignes directrices des Nations Unies en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels.

¹⁹ En fonction des besoins identifiés, ceci pourrait inclure des systèmes de gestion des affaires, des ordinateurs et des logiciels, rénovation de bureaux de cours et salle d'audience, etc.

²⁰ D'autres agences des Nations Unies, telles l'Office du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), et des ONG internationales pourraient être contactées pour coopérer.

²¹ Les Conseillers qui devant être déployés dans le cadre du Résultat 3.5 suivront les résultats obtenus par l'équipe de l'ONUDC en charge du Résultat 5.3 and contribueront à sa mise en œuvre sur le terrain.

Activités :

- Produire une analyse de la situation et des besoins liés dans le but d'établir une meilleure compréhension des interventions ciblées et d'avoir des références pour connaître les indicateurs et moyens de vérification qui peuvent être mesurés.
- Organiser des réunions nationales et régionales pour revoir les législations relatives aux victimes et aux témoins, proposer des adaptations pour adhérer, y compris en termes capacitaires, aux cadres internationaux, et promouvoir la coopération régionale ;
- Analyser les procédures nationales en matière d'interrogation/audition des témoins et des victimes et d'information des victimes et des témoins, et proposer une adaptation de celles-ci, avec un accent particulier sur les victimes et les témoins vulnérables ;
- Organiser des formations pour le personnel de la justice pénale, le personnel de santé et du social, en contact avec les victimes et les témoins ;
- Analyser les mécanismes d'orientation entre les acteurs de la chaîne pénale (y compris les agences d'application des lois) et les fournisseurs de services étatiques/non-étatiques (y compris les ONG nationales ou internationales) ;
- Améliorer la protection des victimes de trafic et des migrants vulnérables à travers de petites subventions aux ONG qui fournissent une assistance directe aux victimes et / ou migrants.

Coûts estimés : US\$ 2 400 000 (*Burkina Faso, Libye, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad*)

Résultat 5.4 : Une réforme pénitentiaire et des politiques harmonisées de désengagement²² et de réinsertion de terroristes condamnés sont soutenues

Les prisons en Afrique de l'Ouest et du nord ont tendance à être surpeuplées, avec de hauts niveaux de détentions provisoires, y compris d'enfants et de jeunes personnes, souvent mis ensemble avec des adultes. Pour des raisons liées à la corruption, certaines prisons sont également devenues des zones de recrutement pour le crime organisé et le terrorisme. En tant que telle, la mise en œuvre d'une gestion adéquate des prisons et des alternatives à l'emprisonnement en accord avec le respect des normes internationales en matière des droits de l'homme peut contribuer effectivement à prévenir la criminalité et l'implication dans des activités transnationales.

Activités :

- Évaluer le système pénitentiaire dans les pays sélectionnés par la production d'une analyse de la situation et des besoins dans le but d'établir une meilleure compréhension des interventions ciblées et d'avoir des références pour connaître les indicateurs et moyens de vérification qui peuvent être mesurés.
- Évaluer le système pénitentiaire, y compris les bâtiments pour les femmes, enfants et mineurs, dans certains pays et développer un plan de réforme dans chaque pays recevant un soutien par l'intermédiaire d'un processus participatif incluant des programmes à court et moyen termes comprenant²³ ;
 - Une amélioration de la gestion des dossiers de prisonniers dans les prisons sélectionnées ;
 - La conduite d'une étude sur la population carcérale comprenant les prisonniers en détention provisoire ;
 - Soutenir l'adoption au sein du système judiciaire de mécanismes de réexamen de la situation des personnes en détention provisoire (audiences de la cour en prison, comités spéciaux établis pour le réexamen des décisions de détention provisoires, etc.) ;
- Soutenir la mise en œuvre de mesures alternatives à l'emprisonnement ;
- Former les gestionnaires d'établissements pénitentiaires et le personnel des prisons sur les normes et les standards internationaux applicables, ainsi que sur les bonnes pratiques ;
- Évaluer et fournir des réponses appropriées aux problèmes sanitaires dans les prisons, en particulier en ce qui concerne les maladies transmissibles, ainsi qu'aux besoins des enfants et des jeunes ;
- Développer et soutenir des programmes pilotes se concentrant sur la prévention de la radicalisation et la réintégration sociale des prisonniers ;
- Acquérir quelques équipements de surveillance et de protection ;
- Assister les Etats à procéder au partage d'expériences et d'informations relatives au désengagement, à l'incarcération et à la réinsertion de terroristes condamnés par la mise en place d'un Forum annuel.

²² Selon les débats académiques et politiques actuels, l'utilisation du terme « désengagement » à la place de « déradicalisation » est préférable.

²³ Cela inclut la promotion des Règles des Nations Unies concernant le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes (Règles de Bangkok), les Règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) et les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (Règles de la Havane).

Coûts estimés : US\$ 6 950 000 (Burkina Faso, Libye, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Résultat 5.5 : Le traitement des enfants associés aux groupes extrémistes violents en tant qu'auteurs, victimes ou témoins conforme aux dispositions internationales en matière de droits de l'homme est soutenu
Boko Haram est le groupe terroriste implanté au Nord du Nigéria qui a prêté allégeance à l'Etat Islamique début 2015. Ce groupe a commencé très rapidement à utiliser des enfants afin de répandre la terreur dans la sous-région du lac Tchad. L'UNODC vise à répondre plus efficacement dans le but de protéger les droits de ces enfants, qu'ils soient auteurs, victimes ou témoins de la violence des groupes extrémistes.

Activités

- Soutenir l'élaboration de lignes directrices et d'outils régionaux sur des sujets tels que les « Stratégies de la justice pénale visant à prévenir l'association des enfants à des groupes extrémistes violents, y compris à des groupes terroristes », « Le traitement des enfants affiliés à des groupes extrémistes violents, y compris à des groupes terroristes, par le système de justice pénale » et « La réhabilitation et la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi qui ont été associés à des groupes extrémistes violents, y compris à des groupes terroristes » pour faire face aux conséquences et aux risques de radicalisation ;
- Organiser de réunions régionales de groupes d'experts pour compléter et valider le développement de lignes directrices et d'outils ;
- Organiser des ateliers régionaux pour les décideurs, les agences d'application des lois, les fonctionnaires de la justice pénale et les professionnels de la protection de l'enfance, sur les stratégies et les mesures visant à prévenir et à répondre à la violence contre les enfants associés à des groupes extrémistes violents, notamment à des groupes terroristes ;
- Fournir des services consultatifs juridiques, notamment sur des projets de loi consacrés à la lutte contre le terrorisme et la justice pour mineurs ;
- Délivrer des formations et de l'assistance technique aux institutions nationales de formation visant à renforcer les capacités des instructeurs et partager des connaissances et de l'expérience ;
- Soutenir la fourniture de services d'aide juridique spécialisés pour les enfants grâce à des programmes de formation et des projets pilotes ;
- Développement de projets pilotes pour la réhabilitation et la réinsertion sociale des enfants affiliés à des groupes extrémistes violents, y compris à des groupes terroristes, en vue de répondre efficacement aux conséquences de la radicalisation et de prévenir la récidive ;
- Fournir un appui technique pour développer des mécanismes de coordination et des procédures opérationnelles standards entre les secteurs d'application des lois, de la justice, du social, du médical, de l'éducation et entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour renforcer la collaboration intersectorielle au niveau national et régional.

Coûts estimés : US\$ 1 100 000 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

VI. Mise en œuvre

La mise en œuvre de la Réponse de l'ONUDC à la crise sahélienne se place dans le cadre des Programmes Régionaux pour l'Afrique de l'Ouest (2010-2014 et 2016-2020) et des Programmes Régionaux pour les Etats Arabes (2011-2015 et 2016-2020). D'une pertinence particulière pour le Sahel sont la Plateforme judiciaire de coopération au Sahel, le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) et le Programme mondial de contrôle des conteneurs (CCP). Leurs activités ont été incluses dans le présent document.

La mise en œuvre des actions proposées dans ce document tombe sous la responsabilité du Représentant Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Dakar au Sénégal, en ayant recours aux capacités des Bureaux de Programme dans la région. ROSEN travaillera en étroite collaboration avec le Bureau Régional de l'ONUDC pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (ROMENA), qui est basé au Caire en Egypte, et avec son Bureau Sous-Régional pour les Pays du Maghreb, à Tripoli en Lybie. Si nécessaire, des experts de l'ONUDC seront déployés sur le terrain afin de mener des évaluations techniques, organiser des formations et fournir des conseils, ainsi que des équipements et tout autre soutien logistique ou en termes de substance.

L'ONUDC mettra en œuvre les activités proposées en collaboration avec la CEDEAO et la LAS, ainsi qu'avec d'autres agences des Nations Unies et partenaires, tels que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et Interpol. Lorsque la mise en œuvre ne se placera pas dans le cadre de projets en cours, l'ONUDC approchera les autorités nationales compétentes du pays concerné et s'accordera sur les meilleures modalités d'exécution et le détail des services requis.

Conformément avec les Principes de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement et l'Agenda d'Accra d'Action de 2008, des efforts seront fait afin de garantir que la Réponse de l'ONUDC à la crise sahélienne prenne en compte les initiatives en cours entreprises par les autres acteurs régionaux et internationaux actifs en Afrique de l'Ouest et du nord. Ainsi, avant de mettre en œuvre les activités dans un pays donné, l'ONUDC répertoriera toutes les activités et les projets existants et pertinents afin de garantir une coordination internationale effective et d'éviter la duplication des efforts. A cette fin, la coordination sera développée au niveau régional par l'intermédiaire de consultations conduites par les Bureaux Régionaux, ainsi qu'au niveau national où les experts de l'ONUDC sont déployés. A cet égard, les mécanismes de coordination existants, tels que les équipes pays de l'ONU, les groupes de partenaires techniques et financiers, ainsi que le Groupe G-8 Roma-Lyon, seront utilisés.

VII. Budget

Le tableau ci-dessous montre le budget total pour la mise en œuvre des activités proposées dans ce document sur une période de six ans (2014 - 2019) et se focalisant sur le **Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad** tout en établissant des liens avec les pays voisins de la région du Maghreb (Algérie, Libye et Maroc), ainsi qu'en Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigéria, Sénégal et Togo).

Le budget total pour la période de six ans est d'environ US\$ 62,5 millions, soit environ une moyenne de US\$ 10 millions par an. Ceci reflète un menu global, holistique et intégré d'interventions que l'ONUDC considère comme importantes afin de répondre pleinement aux défis se posant au Sahel. En fonction de la disponibilité de fonds, le menu proposé fera l'objet d'une priorisation stratégique pour une mise en œuvre en lien avec les niveaux de financements reçus, tout en maintenant un équilibre et séquençages stratégiques à travers les Effets proposés dans ce document, et qui sont souvent liés entre eux.

Le budget constitue une approche intégrée et économique pour la fourniture de l'assistance technique de l'ONUDC au Sahel, générant ainsi des économies d'échelle en termes de structure de gestion de projet et des activités. Bien que l'ONUDC conçoit une approche intégrée et globale de la mise en œuvre des activités proposées, cette volonté dépend largement de la disponibilité d'un panier de fonds disposant de contributions suffisantes et flexibles, ainsi que d'une coordination efficace entre les partenaires régionaux et internationaux.

Cependant, dans le cas où les fonds reçus seraient strictement affectés, une approche thématique de la mise en œuvre des activités proposées devra alors être adoptée. Bien qu'une approche thématique soit spécialisée et ciblée, elle résulterait cependant en ce que l'ONUDC ne serait plus en mesure de générer des économies d'échelle importantes en termes de gestion de projet, de structures et d'activités. Ceci porterait les coûts totaux de mise en œuvre à environ US\$ 67,5 millions. Par conséquent, environ US\$ 5,5 millions seraient perdus si une approche thématique devait être adoptée.

	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Toutes années (en US\$)
Résultat 1.1 : Les législations se conformant aux conventions et protocoles internationaux sont soutenues	578 509	656 397	450 462	251 631	1 937 000
Résultat 1.2 : La coopération concernant le domaine pénal entre les pays sahéliens (Plateforme judiciaire Sahel) est promue et renforcée	264 000	428 000	364 000	264 000	1 056 000
Résultat 1.3 : La participation des pays du Sahel au Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée (WACAP) est promue.	234 000	334 000	368 000	234 000	936 000
Résultat 2.1 : Les capacités de détection et d'interception aux frontières terrestres sont renforcées et l'augmentation de la capacité d'action des agences d'application des lois est soutenue	874 044	1 152 556	1 151 524	946 876	4 125 000
Résultat 2.2 : Les capacités de détection et d'interception dans les aéroports internationaux sont renforcées	500 000	600 000	600 000	307 000	2 007 000
Résultat 2.3 : Les capacités de détection et d'interception dans les ports et ports secs sont renforcées.	250 000	550 000	550 000	377 000	1 727 000
Résultat 2.4 : La capacité d'échange d'informations et la communication entre les organismes de sécurité nationaux et régionaux est renforcée	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 000
Résultat 3.1 : Les contrôles internes et externes des forces d'application des lois sont renforcés	750 000	900 000	1 100 000	700 000	3 450 000
Résultat 3.2 : Les mécanismes de protection de l'intégrité du personnel du secteur de la justice sont revus et soutenus	321 772	560 734	579 744	635 750	2 098 000
Résultat 3.3 : Les institutions de formation sont soutenues en ce qui concerne l'amélioration de leurs infrastructures et leurs programmes	1 010 290	1 096 306	698 394	252 010	3 057 000
Résultat 3.4 : Les techniques d'enquête et de poursuite concernant différents types de crimes, y compris le terrorisme, le trafic illicite, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, le blanchiment d'argent, la corruption, le trafic de biens culturels et la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts sont améliorées	1 100 000	1 200 000	1 200 000	670 000	4 090 000
Résultat 3.5 : La coopération police-justice est promue et des conseils sur les enquêtes criminelles sont fournis	700 000	1 100 000	1 000 000	720 000	3 520 000
Résultat 3.6 : L'organisation et la gestion des affaires judiciaires sont renforcées	500 000	800 000	800 000	380 000	2 480 000
Résultat 3.7 : L'identification, la saisie, la confiscation et la gestion des avoirs sont renforcées afin d'inclure les aspects financiers des adjudications dans le traitement judiciaire régulier des affaires financières	580 000	700 000	600 000	350 000	2 230 000
Résultat 4.1 : Les capacités d'analyse de drogues et de produits chimiques sont améliorées	300 000	800 000	700 000	300 000	2 100 000
Résultat 4.2 : Les enquêtes sur scènes de crime et l'analyse balistique, documentaire et des empreintes digitales sont renforcées	750 000	1 200 000	1 105 000	570 000	3 692 000
Résultat 4.3 : Des capacités de base pour l'interception des communications et la criminalistique informatique sont améliorées	400 000	900 000	970 000	240 000	2 510 000

Résultat 4.4 : Les capacités sont améliorées pour l'application de mesures de contrôle des armes à feu afin de réduire leur prolifération et prévenir leur trafic illicite	1 372 291	1 269 993	1 127 412	904 304	4 674 000
Résultat 5.1 : Un soutien ciblé à l'amélioration de l'accès à la justice est fourni	490 000	900 000	760 000	350 000	2 500 000
Résultat 5.2 : La protection des droits des personnes suspectées/accusées est promue	344 372	587 854	499 514	505 260	1 937 000
Résultat 5.3 : La protection des victimes et des témoins est renforcée	380 000	803 000	740 000	477 000	2 240 000
Résultat 5.4 : Une réforme pénitentiaire et des politiques harmonisées de désengagement et de réinsertion de terroristes condamnés sont soutenues	1 200 000	2 200 000	2 300 000	1 250 000	6 950 000
Résultat 5.5 : Le traitement des enfants associés aux groupes extrémistes violents en tant qu'auteurs, victimes ou témoins conforme aux dispositions internationales en matière de droits de l'homme est soutenu	200 000	300 000	300 000	300 000	1 100 000
Total Général (en US\$)	13 599 278	19 194 840	18 230 050	11 484 831	62 509 000